



Nouvel anti-mildiou **Resplend®** : Le concentré d'efficacité.

Resplend®, l'anti-mildiou pratique

- En formulation liquide
- Dose de 1 l/ha
- Un conditionnement adapté : 1 l et 5 l

Resplend®, pour une performance régulière

- Efficacité de haut niveau, même en situation difficile
- Protection des feuilles et des grappes pendant 14 jours
- Excellente résistance au lessivage

Resplend®, un profil favorable

- Association réglementairement possible avec les anti-oïdium*
- DRE : 6 heures
- ZNT : 5 mètres

* Après vérification de la compatibilité



EcoPack®

Emballage plus pratique et plus sûr pour l'utilisateur et l'environnement.





FICHE D'IDENTITÉ

AMM : 2150387

Composition :

300 g/l d'amétoctadine + 225 g/l de diméthomorphe

Formulation : suspension concentrée (SC)

Classement toxicologique :

H 302 : Nocif en cas d'ingestion
H 410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



Attention

Conditionnements :

1 l pour 1 ha et 5 l pour 5 ha

Usage et dose autorisés :

vigne, mildiou à 1 l / ha

Nombre d'application :

1 par an, 2 applications par an de produit à base d'amétoctadine, non consécutives

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours

Distance aux points d'eau : 5 m

Délai de rentrée : 6 h

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie :

Gants en nitrile EN 374-3, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial

Ne pas stocker la préparation à une température > 40 °C

Utiliser la préparation en préventif uniquement

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION



1 | Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2 | Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3 | Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4 | Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5 | Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6 | Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION



7 | Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8 | Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 | Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10 | Recycler les emballages dans le cadre des collectes **ADIVALOR**
Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France - Agro recommande Osmofilm®.
® Marque déposée Sté PANTEK France

Contact utiles

Informations techniques FDS	BASF France - Agro	ou www.agro.basf.fr	N°Azur 0 810 02 30 33 PREMIER APPEL LOCAL
Une question de santé	MSA		N°Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN PORTÉ FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33	
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	ou www.adivalor.fr	N°Azur 0 810 12 18 85 PREMIER APPEL LOCAL

Resplend® - marque déposée BASF

Mars 2017 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF France Division Agro (0810.023.033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document - 101VIME0317EST.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Crédits photos : BASF, Thinkstock.

BASF France S.A.S. - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex